



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2018/059

Genève, le 4 juin 2018

CONCERNE:

### Soixante-dixième session du Comité permanent

#### Date et lieu de la session

1. Le Secrétariat notifie aux Parties la tenue de la 70<sup>e</sup> session du Comité permanent. La session se tiendra du 1 au 5 octobre 2018 à Rosa Khutor, Sochi, en Fédération de Russie. Une réunion du sous-comité des finances et du budget du Comité permanent aura lieu le matin du premier jour. La réunion et la session se tiendront à l'adresse suivante:

Rosa Hall Center  
6 Naberezhnaya Lavandy st. Estosadok village  
Krasnaya Polyana, SOTCHI, 354392  
Fédération de Russie

#### Inscription

2. Les Parties qui sont membres du Comité permanent sont convoquées pour participer à la 70<sup>e</sup> session. Les autres Parties sont invitées à y participer en tant qu'observateurs.
3. Tout organisme ou institution techniquement qualifié dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvages et qui est, soit un organisme ou une institution intergouvernemental ou national; soit un organisme ou une institution non gouvernemental, international ou national, y compris une entité du secteur privé, et qui a informé le Secrétariat de la Convention de son souhait d'être représenté par des observateurs à la session du Comité permanent, est autorisé à y être ainsi représenté. Les organismes ou institutions souhaitant être représentés à la session par des observateurs doivent soumettre les noms de ces observateurs au Secrétariat de la Convention au moins 30 jours avant la session, à savoir le **1<sup>er</sup> septembre 2018**, et fournir la preuve de l'approbation de l'État dans lequel ils se trouvent dans le cas d'organismes ou institutions nationaux non gouvernementaux; ou la preuve de leur personnalité juridique et de leur nature internationale, ainsi que de leur mandat pertinent et de leur programme d'activités, dans le cas d'organismes ou d'institutions internationaux non gouvernementaux, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés par le Secrétariat. Le Secrétariat transmettra chaque demande reçue et les informations pertinentes au Président pour approbation. Les organisations sont donc priées d'envoyer leur demande le plus rapidement possible – sans attendre la date butoir. Il est conseillé aux organisations souhaitant participer à la session à titre d'observateurs de ne pas prendre de dispositions pour leur voyage tant que le Président n'aura pas approuvé leur participation.
4. Tous les participants doivent s'inscrire à l'avance à cette session. L'inscription à la session sera bientôt ouverte en ligne. **L'inscription anticipée est fortement recommandée pour les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée en Fédération de Russie et pour les membres du Comité qui recherchent un soutien financier.**
5. Pour la deuxième fois, le Secrétariat CITES utilisera un nouveau système d'inscription mis au point par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Pour les Parties, les États qui ne sont pas Parties à la Convention, les représentants des Nations Unies, de ses agences spécialisées et de l'Agence

internationale de l'énergie atomique, ainsi que les organisations accréditées pour assister à la session du Comité permanent, l'inscription se déroulera comme suit:

- a) Inscription: Les points focaux de la CITES (les organes de gestion et un point focal pour les organisations observatrices) sont invités à inscrire le(s) représentant(s) officiel(s) de leur gouvernement ou organisations à cette session et à fournir leurs coordonnées respectives. Un lien d'inscription exclusif sera envoyé à tous les points focaux. En utilisant le lien d'inscription exclusif, les points focaux devront saisir les coordonnées des personnes représentant leur gouvernement ou organisations.
- b) Lettre de nomination: Les points focaux doivent envoyer une lettre de nomination officielle ou un courriel de leur gouvernement ou de leur organisation, adressé au Secrétaire général par courrier électronique à l'adresse suivante: [registration@cites.org](mailto:registration@cites.org). La date limite de soumission des lettres de nomination est d'une semaine pour les Parties, soit le **24 septembre 2018**, conformément au paragraphe 4 de l'article 5 du règlement intérieur du Comité permanent, et de trente jours avant la session pour les organisations, soit le **1<sup>er</sup> septembre 2018** au plus tard, conformément à l'article 4 du règlement intérieur du Comité permanent.
- c) Confirmation de l'inscription: Une fois les lettres de nomination officielles reçues, les demandes seront validées et chaque participant recevra par courrier électronique une confirmation d'inscription individuelle automatisée intitulée "PRIORITY PASS" (PP). Lors de l'inscription, il est important de fournir pour chaque participant une adresse électronique valide afin que le PP puisse lui être transmis sans aucune difficulté. Chaque participant recevra également une lettre d'assistance à l'obtention d'un visa qui doit être soumise avec la demande de visa, chaque fois qu'un visa est nécessaire.

#### **Assistance financière**

6. Veuillez noter que le Secrétariat n'est pas en mesure de fournir une assistance financière aux participants autres que ceux représentant des Parties qui sont membres du Comité permanent provenant de pays en développement.

#### **Lettres de créance**

7. Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Comité permanent, tous les participants devront de préférence présenter leurs lettres de créance au Secrétariat au moins une semaine à l'avance.

#### **Réservation des chambres d'hôtel et transfert depuis l'aéroport**

8. Tous les participants, y compris les délégués parrainés, sont priés de faire leur propre réservation d'hôtel, les informations nécessaires sont disponibles via le lien: <http://cites2018.ru>. Tous les participants accrédités seront accueillis à l'aéroport le 29 septembre 2018. Un bureau d'information CITES sera installé à l'aéroport international Adler de Sochi.

#### **Visas**

9. Le Secrétariat rappelle aux Parties que leurs représentants peuvent avoir besoin d'un visa pour la Fédération de Russie. Une copie de la présente notification peut être soumise avec la demande de visa. Chaque participant accrédité recevra également automatiquement une lettre d'assistance à l'obtention d'un visa qui doit être soumise avec la demande de visa, chaque fois qu'un visa est nécessaire. Les visas seront délivrés **gratuitement** par les ambassades et les consulats généraux de la Fédération de Russie.

#### **Documents**

10. L'ordre du jour provisoire de la session est disponible sur le site Internet de la CITES: <https://cites.org/fra/com/sc/70/index.php>.

11. Les Parties, ou les observateurs sur demande du Président, peuvent soumettre des documents de travail pour discussion à la session, conformément à l'article 11 du règlement intérieur du Comité permanent. Les documents doivent parvenir au Secrétariat 60 jours au moins avant la session, soit le **2 août 2018** au plus tard. Les documents reçus après cette date ne pourront pas être traduits. Les documents soumis ne devraient pas dépasser 12 pages. Les documents destinés à cette session seront placés sur le site Internet de la CITES dès qu'ils seront disponibles.